

COMMUNE DE MENDE

OBJET :
**Régularisation
cadastrale -
Commune de
Mende /
Département
de la Lozère /
Région
Occitanie**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept du mois de septembre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Madame Aurélie MAILLOLS, Adjoint, Madame Marie PAOLI, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghaliya THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Madame Catherine THUIN, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 29
▪ représentés : 4
▪ absents : 0

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
10 septembre 2020

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Madame Elisabeth MINET-TRENEULE), Adjoint, Monsieur Christophe LACAS (Madame Régine BOURGADE), Madame Stéphanie MAURIN (Madame Betty ZAMPIELLO), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Madame Patricia ROUSSON), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

24 SEP. 2020

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Madame Régine BOURGADE expose :

La parcelle AV 14 est propriété de la Commune de Mende.

Elle comprend le lycée Chaptal qui est géré par la Région Occitanie, le collège Henri Bourrillon compétence du Département de la Lozère et l'Allée des Marronniers, voirie qui reste propriété de la Commune de Mende.

Aujourd'hui la Commune de Mende demande de régulariser officiellement la division et propose le transfert de propriété à titre gratuit du collège au Département de la Lozère et du lycée à la Région Occitanie.

Un document d'arpentage, réalisé par SARL Guy BOISSONNADE et Florent ARRUFAT a matérialisé les emprises exactes. Il est donc proposé :

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

➤ **DE TRANSFERER à titre gratuit les parcelles suivantes:**

AV 364	60a13ca	Région Occitanie
AV 365	88a 49ca	Département de la Lozère
AV 366	10a 93ca	Commune de Mende

Frais de géomètre et notariés à la charge de la Commune de Mende

- **De CREER LES SERVITUDES DE PASSAGES ET DE CANALISATIONS nécessaires au projet** comme annotées dans le plan joint à la présente délibération
 - **Servitude de passage** pour accès mobilité réduite, accès chaufferie + TGBT, accès pompiers et élèves à la cour ainsi que pour le personnel éducatif
Fonds servant : AV 366
Fonds dominant : AV 365
 - **Servitude de canalisation** (canalisation EU vieux bâtiments)
Fonds servant : AV 366
Fonds dominant : AV 364 et AV 365
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de régularisation à intervenir en l'office notarial de Me BAZERIES-BLANC à MENDE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le **24 SEP. 2020**
Le Maire,



Pour extrait conforme,
Mende, le 18 septembre 2020
Le Maire,
Laurent SUAU

